

VIE DES SOCIETES

9429525

SARL HAMPAR
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 1750, chemin du Plan d'Olive
13260 CASSIS

Par acte SSP en date du 18/07/2025, il a été constitué une SARL dénommée :
HAMPAR

Objet social : L'achat, la gestion, la vente et la concession de licence de marque et de tout droit de la propriété industrielle.
Siège social : 1750, chemin du Plan d'Olive - 13260 CASSIS.

Capital : 1 000 euros
Gérance : M. YAGIR Mathias demeurant à 18, avenue du 24 avril 1915 - 13012 MARSEILLE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MARSEILLE.
Pour Avis

9429502

AUDIT-CONSULTANT
F. VASSEUR & J.-P.H. PINATEL
Société par Actions Simplifiée
dissoute par fusion simplifiée au capital de 8 000 €
Siège social : Les Carrés de l'Arc - Bâtiment B
Le Canet de Meyreuil
13590 MEYREUIL
485 111 777 R.C.S. AIX-EN-PROVENCE

AVIS DE DISSOLUTION

La Société AUDIT-CONSULTANT F.VASSEUR & J.-P.H. PINATEL a établi par acte sous signature privée en date du 22 mai 2025 un projet de fusion avec la Société PKF Arslion Commissariat aux Comptes, Société absorbante, Société par Actions Simplifiée au capital de 7 905 826 €, dont le siège social est à PARIS (75017), 3, rue d'Hiéropolis, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 811 589 406 R.C.S. PARIS. Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication à cette fusion qui a pris effet le 30 juin 2025. En application des dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, la Société PKF Arslion Commissariat aux Comptes étant propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la Société AUDIT-CONSULTANT F.VASSEUR & J.-P.H. PINATEL depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de Commerce, la Société AUDIT-CONSULTANT F.VASSEUR & J.-P.H. PINATEL s'est trouvée dissoute sans liquidation et la fusion a été définitivement réalisée.

Pour avis,
Le Président,
Frank GLEDEL

ANNONCES LEGALES

9429499



COMMUNE DE LA BARBEN

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC
PAR VOIE ELECTRONIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE RELATIVE A LA DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER PA 013 009 25 0001 DEPOSE PAR LA SAS ROCHER MISTRAL, REPRESENTEE PAR MONSIEUR VIANNEY D'ALANCON EN VUE DE LA REALISATION D'UN PARKING DE 422 PLACES

Par arrêté du 15 07 2025, M. Le Maire de La Barben ouvre une procédure de participation du public par voie électronique :

Du 10 août 2025 à 08 h 00 au 10 septembre 2025 à 23 h 59, soit pendant 32 jours consécutifs

Cette procédure concerne la demande de permis d'aménager n° PA 013 009 25 00001 déposée par la SAS ROCHER MISTRAL, représentée par M. Vianney D'ALANCON, pour la réalisation d'un parc de stationnement sur un ancien terrain agricole en friche et à mettre en place un dispositif d'ombiage végétal conformément à la Loi Climat et résilience - article 101 (art. L. 171-4 CCH et L. 111-19-1 CJU) de 417 places de stationnement pour véhicules légers et 5 emplacements pour autocars, pour une superficie totale de 9319m². Le projet ne comporte pas de construction, à l'adresse 2483 route du Château, sur la commune de La Barben.

Le projet de permis d'aménager n° PA 013 009 25 00001 a été soumis à évaluation environnementale par arrêté Préfectoral n° AE F9320P0161 du 23 juillet 2020 après examen au cas par cas au titre des rubriques 39b, 41a, 44b, 44d et 47a du tableau annexé de l'article R122-2 du code de l'environnement. L'étude d'impact produite à ce titre fait partie des pièces du dossier soumis à la participation du public par voie électronique.

L'avis de l'autorité environnementale, la MRAe PACA, sur l'étude d'impact produite dans le cadre des demandes de permis d'aménager a été émis en date du 17 juillet 2025. Cet avis fait partie des pièces du dossier soumis à la participation du public par voie électronique.

L'autorité compétente pour prendre la décision est Le Maire de La Barben.

Au plus tard à compter de l'ouverture de la participation du public et pendant toute sa durée, il sera possible pour le public de consulter le dossier dématérialisé sur le site Internet de la commune <https://www.labarben.fr>.

Pendant toute la durée de la participation du public, celui-ci fait part de ses éventuelles observations, propositions, questions ou demande de renseignements à l'adresse électronique suivante : assistanteadministrative@labarben.fr et par voie postale (Hôtel de ville - 1 place de Foch 13330 La Barben).

APPEL D'OFFRES

9429519



COMMUNE DE MARSEILLE (13)

SOURCING MORETTI
ZONE ECONOMIQUE

(HORS CHAMP D'APPLICATION DU CODE DE LA
COMMANDE PUBLIQUE DU 01/04/2019)

IDENTIFICATION DU PROPRIETAIRE :
Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur.
Immeuble Le Noailles
62164 La Canebière
CS10474
13207 MARSEILLE cédex 01
Tél : 04 916 11 70 00

OBJET DE LA PRESENTE CONSULTATION :
Sourcing d'opérateurs préalable à l'appel à Manifestation d'intérêt pour la cession de tenements forciers à Marseille 14ème (13).
LEPF lance, en partenariat avec la Ville de Marseille et la Métropole Aix-Marseille-Provence, une sélection sur l'aménagement futur du secteur Moretti - Station Alexandre, dans le 14e arrondissement. Une opération économique de 18 000 m² est envisagée, combinant réhabilitation du bâti existant et constructions neuves. Une consultation d'opérateurs est prévue fin 2025, précédée de la présente phase de sourcing pour recueillir leurs avis.

CONTACT
Pour toutes questions liées à cette consultation, veuillez contacter la direction en charge du dossier :
Mme Nathalie PIREDDA
n.piredda@epfprovencealpescoatedazur.fr ou 04 96 11 70 24

LIEU DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION :
Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable sur le site internet de l'EPF Provence-Alpes-Côte d'Azur. Rubrique « Appel à projets » sur le site internet de l'EPF <https://consultation.epfprovencealpescoatedazur.fr/>.
En cas de dysfonctionnement lié au téléchargement complet du dossier, veuillez contacter la personne suivante :
Mme Nathalie PIREDDA : n.piredda@epfprovencealpescoatedazur.fr ou 04 96 11 70 24

DATE LIMITE DE REPONSE :
Les opérateurs souhaitant participer à cette opération de sourcing sont invités à prendre contact avant le 29 août 2025 à l'adresse mail suivante :
n.piredda@epfprovencealpescoatedazur.fr
Une grille d'entretien ainsi qu'un créneau pour l'entretien leur seront ensuite envoyés.

AVIS D'APPEL PUBLIC
A CONCURRENCE

DEPARTEMENT DE PUBLICATION : 84 Vaucluse
NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :
COMMUNE DE VACQUEVYRAS, 8 Place de la Mairie, 84190 VACQUEVYRAS
TEL : 0490658424

OBJET DU MARCHÉ : CONSTRUCTION D'UNE STRUCTURE METALLIQUE POUR LA CREATION D'UN HANGAR POUR LES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX (CHARPENTE METALLIQUE-COUVERTURE-BARDAGE-ZINGUERIE-SERRURERIE)

TYPE D'AVIS : Avis d'appel public à concurrence
TYPE DE PROCEDURE : Procédure adaptée
CATEGORIE : Travaux
SUPPORT(S) DE PARUTION :
DATE ET HEURE LIMITE DE DEPOTS : Offre : 05/09/2025 à 09 h 00

AVIS D'ATTRIBUTION

DEPARTEMENT DE PUBLICATION : 13 Bouches-du-Rhône
NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR : ASA Mo-demisation Irrigation Aubagne

OBJET DU MARCHÉ : Réalisation d'un schéma directeur avec étude de régulation pour l'asa de modernisation des irrigations d'aubagne
TYPE D'AVIS : Avis d'attribution
TYPE DE PROCEDURE : Procédure adaptée
CATEGORIE : Service

SUPPORT(S) DE PARUTION : <http://www.e-marchespublics.com>
MARCHÉ UNIQUE
Ce marché a été : Attribué
Attributaire : Société du Canal de Provence (CP : 13100)
Montant : 99500 Euros HT
DATE D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ : 20/07/2025



CEUR DE TERRITOIRE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA
CONCURRENCE

VILLEDEROGNAC

M. LE MAIRE
1, Place de l'Hôtel de Ville
BP 10062
13655 ROGNAC
TEL : 04 42 87 76 00
FAX : 04 42 87 76 26
MEL : commandepublique@maire-rognac.fr
WEB : <http://www.ville-rognac.fr>
SIRET : 21 130081900128
Le marché ne fait pas l'objet d'une procédure conjointe

TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR : Collectivité territoriale
PRINCIPALES(S) ACTIVITE(S) DU POUVOIR ADJUDICATEUR : Services généraux des administrations publiques.
L'avis implique un marché public

OBJET : Exécution de prestations de mise à disposition de personnel au sein du multi-accueil collectif « Le Petit Prince » pour le compte de la commune de Rognac

REFERENCE ACHETEUR : VB

TYPE DE MARCHÉ : Services

PROCEDURE : Procédure ouverte

LIEU PRINCIPAL DE PRESTATION : MAC Le Petit Prince 13655 ROGNAC
DUREE : 12 mois à compter du 01/11/25

DESCRIPTION : La commune de Rognac souhaite faire appel à une structure en capacité de lui fournir le personnel disposant des diplômes et l'expérience au fonctionnement afin de répondre aux exigences réglementaires. Le MAC « Le Petit Prince » est un établissement d'accueil de jeunes enfants géré par la Ville de Rognac. La Direction de la PMI et de la Santé Publique, service mode d'accueil agréé par la Direction de la PMI et de la Santé Publique, services mode d'accueil de la petite enfance, le veille à la santé, la sécurité, le bien-être et le développement des enfants qui lui sont confiés.
Dans le respect de l'autorité parentale, il contribue à l'éducation et concourt à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique. Il apporte une aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle, familiale et vie sociale codifiée aux articles R.232-16 à R.233-4-47 du Code de la santé publique. C'est pourquoi, il doit être conforme aux différents normes petite enfance, à la législation en cours.

CLASSIFICATION CPV :
PRINCIPALE : 79625000 - Services de mise à disposition de personnel médical
COMPLEMENTAIRES : 75200000 - Prestations de services pour la collectivité
79620000 - Services de mise à disposition de personnel, y compris de personnel temporaire.

FORME DU MARCHÉ :
DIVISION EN LOTS : non
Les variantes sont refusées
OPTIONS : non

RECOMMANDATIONS : oui
L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de postes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 48 mois.
Conditions relatives au contrat

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION :
Le titulaire est informé que le prestataire en place est couvert par la convention collective nationale de l'animation (code NAF9499Z) qui impose la reprise personnel en cas de changement de prestataire en annexe du CCTP.
La Ville de Rognac précise quelle n'est pas l'auteur de la liste et ne dispose d'aucun moyen permettant de contrôler la véracité des éléments communiqués. Dès lors, les informations transmises ne peuvent engager la responsabilité de la Ville de Rognac.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

CRITERES : renvoi au R.C.

CRITERES D'ATTRIBUTION :
Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

DEPOT DEMATERIALISE : Activé

LANGUES POUVANT ETRE UTILISEES DANS L'OFFRE OU LA CANDIDATURE : français.

UNITÉ MONÉTAIRE UTILISÉE : l'euro.

VALIDITE DES OFFRES : 6 mois, à compter de la date limite de réception offres.

MODALITES D'OUVERTURE DES OFFRES :

DATE : le 31/07/25 à 12h15

LIEU : ROGNAC

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée LE DCE est téléchargeable gratuitement. Les offres doivent être rendues électroniquement.
Le marché est d'une durée de 1 an, reconductible tacitement 3 fois, pour un maximum de 4 ans d'exécution.
La date estimative de démarrage du futur contrat mentionnée au présent A sera précisée sur le courrier de notification au futur titulaire.

LE MARCHÉ SINCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCE DES FONDS COMMUNAUTAIRES : NON

INSTANCE CHARGÉE DES PROCEDURES DE RECOURS : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE, 31 rue Jean-François Léca, 13002 Marseille
Tél : 04 91 13 48 13, mel : greffe-la-marseille@juradm.fr

PRECISIONS CONCERNANT LE(S) DELAI(S) D'INTRODUCTION DES COURS : Requête en référé précontractuel au titre des dispositions de l'article L.551-1 du Code de justice administrative à compter de la date de notification et/ou de la candidature ou de l'offre jusqu'à la date de signature du marché. Rejet de la candidature ou de l'offre de sa candidature ou de l'offre dans un maximum de 2 mois à compter de sa notification. Ces recours doivent être exercés devant le Tribunal administratif de Marseille, auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus.

ENVOI A LA PUBLICATION LE : 27/06/25

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS AU JOUE ET AU BOAMP : 27/06/25
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>

Vos annonces légales & marchés publics

du lundi au vendredi dans La Provence

& le mardi dans notre supplément Économie

CONTACT : al@laprovence-medias.fr